

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GOURDON-MURAT

Membres	9
Présents	7
Représentés	0
Votants	7
Exprimés	7
Pour	6
Contre	1
Abstention	0

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de GOURDON-MURAT dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt-heures sous la
Présidence de Madame Éliane LETANG, 1^{ère} Adjointe
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2019

PRESENTS : JOFFRE Jacques, LETANG Éliane, GARAI Daniel,
CLEMENCEAU Danielle, DUBAYLE Anne-Marie, GOUMOT-LABESSE
Lionel, JUNKER Gilbert, MILLET Karine, VERGNE Patrick

SECRETARE DE SEANCE : CLEMENCEAU Danielle

**DELIBERATION N° 2019- 31 EN DATE DU 17 MAI 2019 PORTANT SUR :
PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE PAR LA
SOCIETE NORDEX FRANCE.**

La première adjointe expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Messieurs Jacques JOFFRE, maire et Patrick VERGNE conseiller municipal mais également propriétaires concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société NORDEX France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un terrain, ou surplombant un terrain relevant du domaine communal et d'y faire passer des câbles sur/sous/ ou au-dessus d'un terrain ou voies relevant du domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de terrains à la société NORDEX France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et ans que dessus.

Affiché le 21 mai 2019

Transmis le 21 mai 2019

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques JOFFRE

